



Réaménagement de la place du Port Mouton

DOSSIER DE CONCERTATION

SOMMAIRE

1. Préambule
2. La démarche de concertation
3. Le projet
4. Les éléments mis à la concertation
5. Le diagnostic

Préambule

Préambule

Le présent dossier de concertation est établi conformément à l'arrêté n°2023-04-19-R-0334 du Président de la Métropole qui approuve les objectifs du projet de réaménagement de la place du Port Mouton, et fixe les modalités de la concertation préalable.

Ce document fournit une analyse urbaine, paysagère, du fonctionnement et des usages de la place du Port Mouton et de ses interfaces avec la Grande rue de Vaise, la rue Saint-Pierre de Vaise, le quai Jaÿr, le quai Arloing et la rue Marietton, ainsi que du quai de Saône rive droite entre le pont Clémenceau et le parking « Pont Mouton ». La concertation préalable doit permettre de partager et compléter ce diagnostic, puis d'identifier et de qualifier les enjeux et objectifs du réaménagement.

A l'issue de cette phase de concertation préalable, la Métropole de Lyon désignera une équipe de maîtrise d'œuvre (paysagiste, architecte...) pour avoir une réflexion plus large et concevoir le projet de réaménagement de la place et de ses abords.

La présente concertation a pour objectif de recueillir l'avis des usagers et riverains de Vaise : le bilan qui sera ensuite tiré de l'ensemble des contributions viendra enrichir le programme de maîtrise d'œuvre.

Vos contributions sont donc essentielles !

La démarche de concertation

Pourquoi concerter ?



Les objectifs :

1. Fournir une information claire sur le projet d'aménagement des espaces publics
2. Permettre l'expression des attentes, des idées et des points de vue
3. Optimiser ce projet dans ses objectifs et dans les réponses à apporter

Dès l'ouverture de la concertation, la plateforme jeparticipe.grandlyon.com permettra de recueillir et de rendre publics les avis et propositions des citoyens sur les projets et hypothèses soumis.

Une réunion publique sera également organisée le 14 juin à 18h30 à la mairie du 9ème arrondissement de Lyon, dans la salle des Mariages.

Ces modalités seront complétées par des dispositifs in situ.

Où et quand ?



Du 30 mai 2023



Au 7 juillet 2023

Lieux de consultation du dossier de concertation et de recueil des avis :

> l'Hôtel de la Métropole de Lyon

Aux heures habituelles d'ouverture au public, hors jours fériés

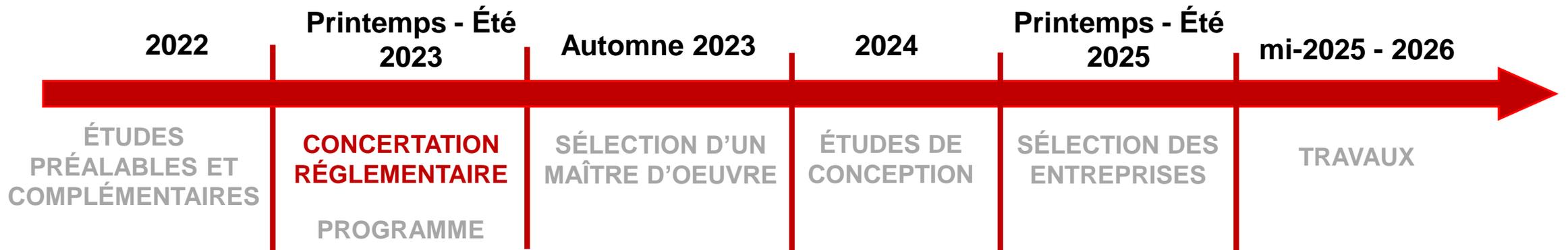
> la Mairie du 9^{ème} arrondissement

Aux heures habituelles d'ouverture au public, hors jours fériés

Informations sur
www.grandlyon.com et vos
propositions, avis ou
commentaires sur
www.jeparticipe.grandlyon.com

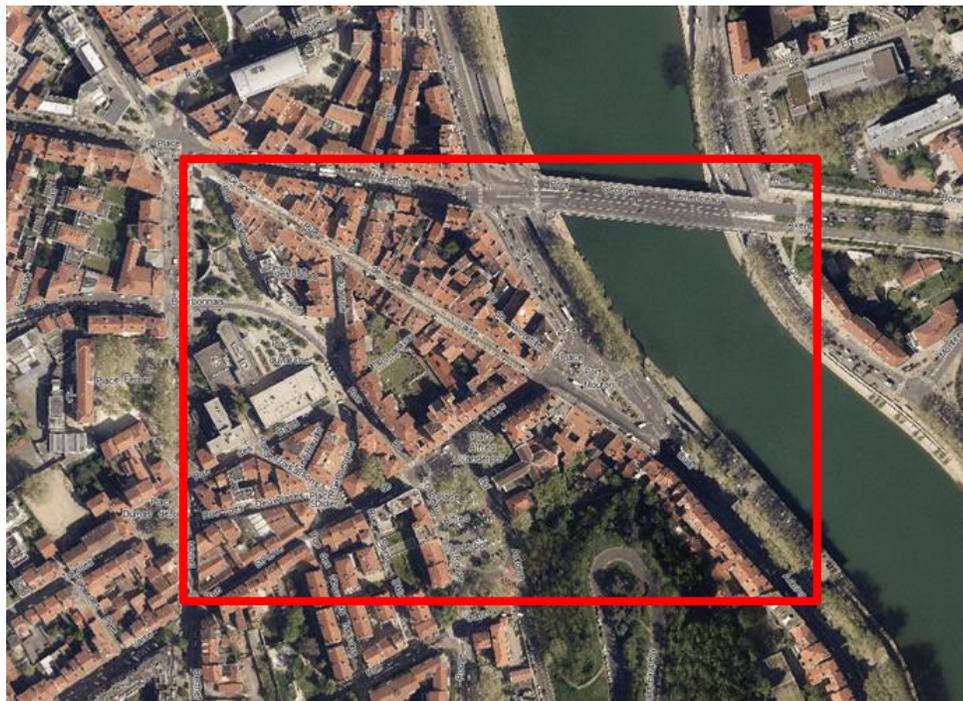
Le projet

Les étapes du projet



> Périmètre de réflexion :

... pour une vision du quartier et une cohérence d'ensemble des aménagements



> Périmètre d'aménagement :

Objet de la concertation réglementaire...
les futurs espaces en travaux :
la place Port Mouton et ses abords



> Périmètre de réflexion :

Les constats pour le centre de Vaise

- Un réseau de places, placettes, d'espaces publics de proximité qui souffrent de connexions piétonnes peu avenantes,
- Une porte d'entrée dans Lyon marquée par un fort trafic automobile nuisant aux autres modes de déplacement,
- La présence d'alignements d'arbres sur les voies structurantes,
- Un réseau viaire hiérarchisé : une desserte fonctionnelle, territoriale au Nord de l'axe Marietton et une desserte locale de proximité au Sud, entravée par une problématique de transit inapproprié,
- Une armature de commerces de proximité développée, essentiellement au Sud de l'axe Marietton,
- Une structure urbaine historique encore visible au Sud de l'axe Marietton.

> Périmètre d'aménagement :

Les constats du projet opérationnel en vue du réaménagement de la place Port Mouton et de ses abords

- Une situation d'interface mais qui ne répond à aucune logique d'accroche entre la rivière et le quartier,
- Une situation de porte d'entrée, une place d'« appel » du quartier historique,
- Une situation de « belvédère », mais qui ne donne pas à voir la Saône aujourd'hui,
- Une place faiblement végétalisée et qui répond essentiellement à des objectifs de flux et de gestion du trafic automobile,
- Un aménagement au caractère très routier, où la circulation des piétons est défavorisée,
- Un linéaire commercial structurant et actif en rive ouest de la place mais marqué par une absence de mise à distance significative des flux automobiles des pas de porte commerciaux,
- Une place déconnectée de l'armature d'espaces publics du cœur de quartier par manque d'accroches douces et lisibles.

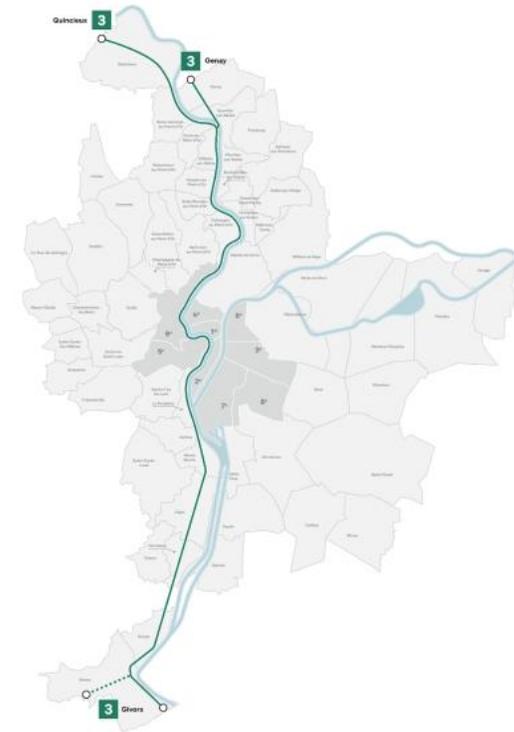
Projets et études connexes

! ces projets connexes ne font pas l'objet de la présente concertation

1. Aménagement de la Voie Lyonnaise n°3 qui reliera Givors à Genay et Quincieux (impliquant la suppression du sens de circulation générale Nord-Sud sur le quai Arloing)
2. Ligne Centre Ouest (LCO) – projet de ligne forte de transport en commun entre Ecully et Lyon - Part Dieu
3. Schéma d'usage des rives fluviales de Lyon (SURF) – en cours

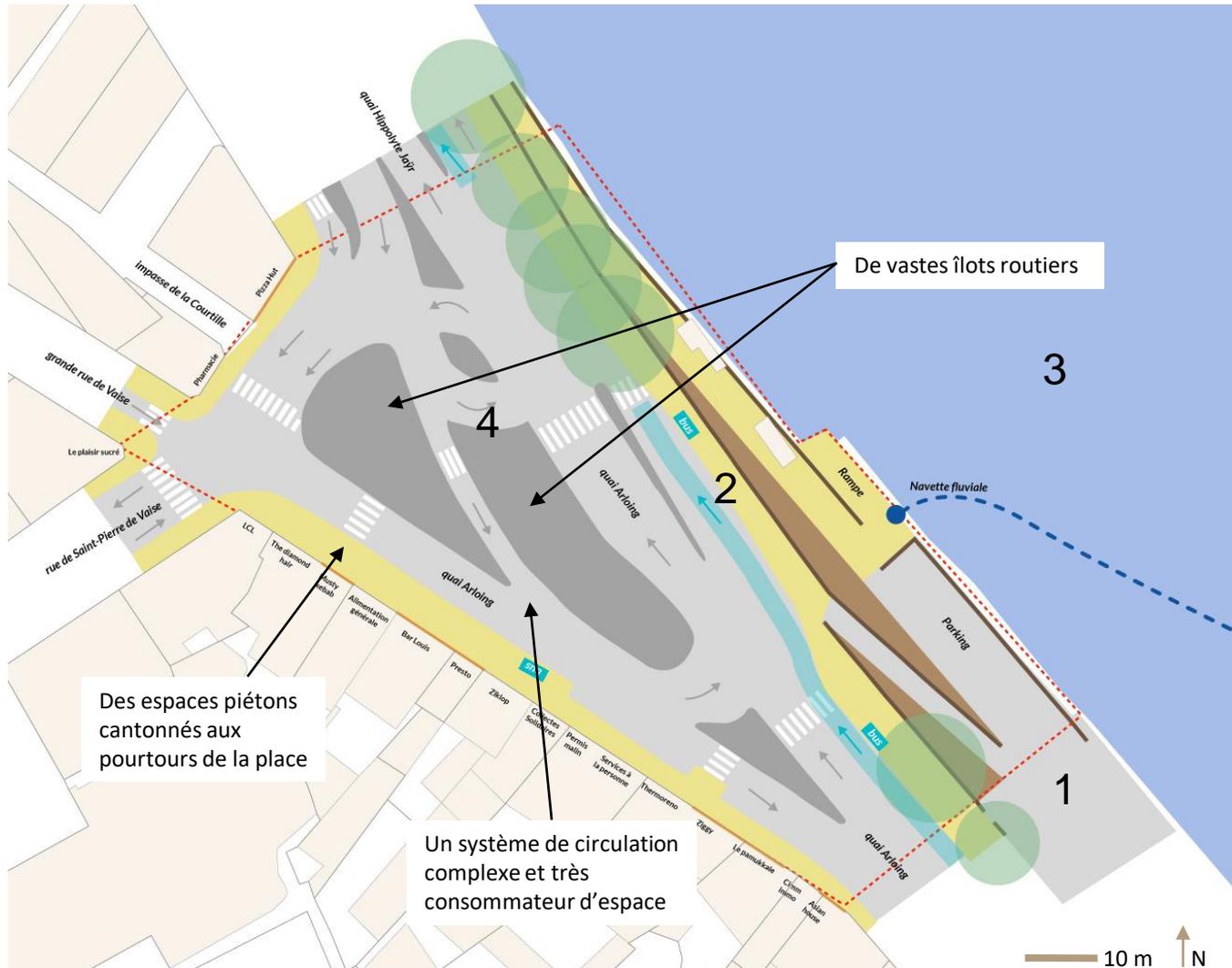


La Saône et la place du Port Mouton vus depuis le pont Georges Clémenceau



Parcours de la voie lyonnaise n°3

Place du Port Mouton - existant

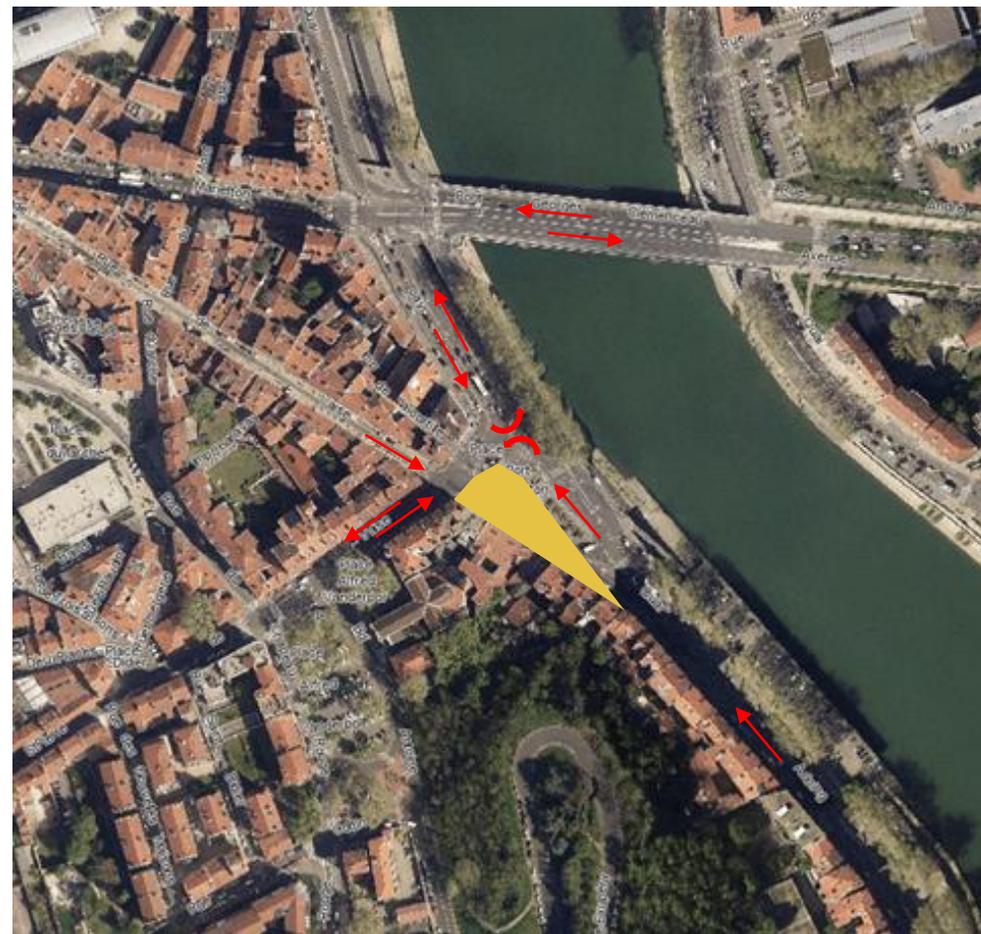


- Voirie
- Ilots routiers
- Espaces réservés aux piétons
- Murs
- Commerces pouvant avoir l'usage d'une terrasse
- Périmètre
- Circulation voitures
- Voies réservées bus
- Arrêts de bus

Sens de circulation – existant



Sens de circulation – projet



Les éléments mis à la concertation



Quel devenir pour la place ?

A ce stade, nous proposons :

- Un espace de terrasses pour les commerces
- Un espace ombragé végétalisé

Qu'en pensez-vous ?

Pour guider les contributions, les questions posées sont les suivantes :

- > Qu'aimeriez-vous faire/voir sur la place du Port Mouton demain ?
- > Quels usages vous semblent pertinents ?
- > Quelle répartition entre eux ?
- > Où placer le curseur de la végétalisation ?
- > Quelle localisation pour quels usages ?
- >

Ces questionnements vous sont proposés comme pistes de réflexion. Vous pouvez enrichir vos propositions avec d'autres sujets qui vous semblent adaptés.

Les usages, les ambiances, la part du végétal, les revêtements souhaités... sont donc à définir ENSEMBLE !

Les éléments mis à la concertation pour le projet de réaménagement de la place Port Mouton

La présente concertation a pour objectif de recueillir les contributions et les avis de l'ensemble des usagers et riverains de Vaise sur le fonctionnement, les améliorations souhaitables et les transformations envisageables pour le secteur de la place du Port Mouton.

Nous vous proposons de réfléchir aux usages et aux ambiances que pourra accueillir la future place du Port Mouton à travers des photos de références inspirantes. Ces références ne sont que des propositions. Nous vous invitons à réagir à ces photos de références et à faire des propositions en lien avec ces premiers éléments.

Vos contributions guideront la conception du réaménagement de ces espaces. En effet, le bilan qui sera tiré de l'ensemble des contributions servira de base pour la conception du futur projet et sera fourni comme donnée d'entrée à la future équipe de maîtrise d'œuvre.

Les contributions de chacune et chacun sont donc essentielles !



Quels usages pour la future place du Port Mouton ?

Quels usages permanents ? Quels évènements, quel rayonnement ?
 Un espace qui libère le front bâti ouest de la circulation pour permettre aux commerces d'occuper l'espace public : quelle place pour ces terrasses ?
 Une véritable place, support d'espaces de détente et de convivialité : quels mobiliers urbains, quels matériaux ?
 Un espace confortable pour les piétons et les cycles : quels revêtements ?

Des potagers



Lyon



Paris

Des boîtes à livres



Des évènements



Paris

Des terrasses



Falaise

De l'eau



Fribourg



Gondrecourt-le-Château



Falaise

Des jeux



Lyon



Berlin



Des assises, des tables



New York



New York



Londres



Quelles ambiances pour la future place du Port-Mouton ?

Une ambiance « place de village » tournée vers le quartier de Vaise ?
Un espace animé dialoguant avec les commerces existants ?
Un espace végétalisé et ombragé jouant un rôle d'îlot de fraîcheur ?
Un espace qui fait écho au grand paysage et qui dialogue avec la Saône ?
L'aménagement des quais bas est aussi envisagé, qu'en pensez-vous ?

Animation commerçante

Lien avec la Saône

Ambiance urbaine



Chartres, Square de l'Abbé Stock

Ambiance végétale



Boulogne, Cours Seguin



Falaise



Lyon, Place des Brotteaux



Rives de Saône, Lyon 1



Tremblay, Place des droits de l'homme



Oxford Brookes University



Berlin



Romans sur Isère / Oxford, Royaume-Uni



Rives de l'Allier, Vichy



Place du marché, Montélimar

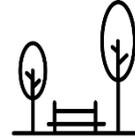
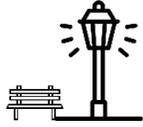


Berges du Rhône, Lyon

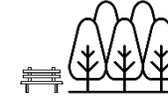
Quelles ambiances pour la future place du Port-Mouton ?

Quel partage de l'espace entre minéral et végétal ? (praticité, entretien...) Quelle ambition quant à la désimperméabilisation et à la végétalisation ?

A dominance minérale



A dominance végétale



Copenhague, Superkilen park



Vancouver



Oxford Brookes University



Mantes



Reims



Willish, Allemagne



Parc Dräi Echelen, Luxembourg



Place Valmy, Lyon 9

Idée reçue à déconstruire

Les usages et les ambiances d'un espace public ne sont pas corrélés

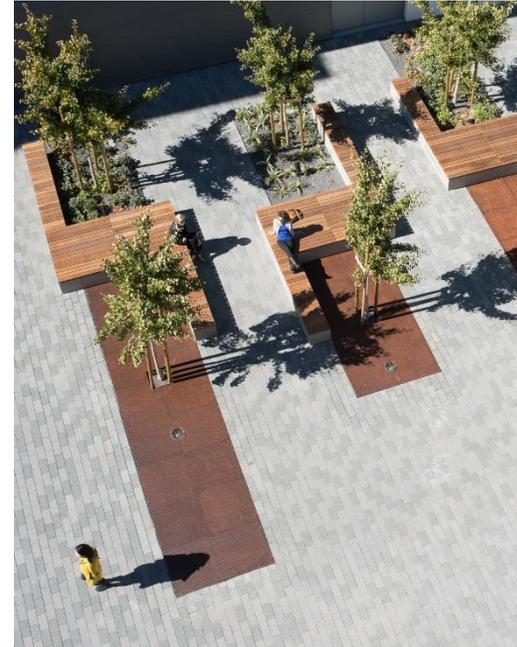
Une terrasse peut être végétalisée



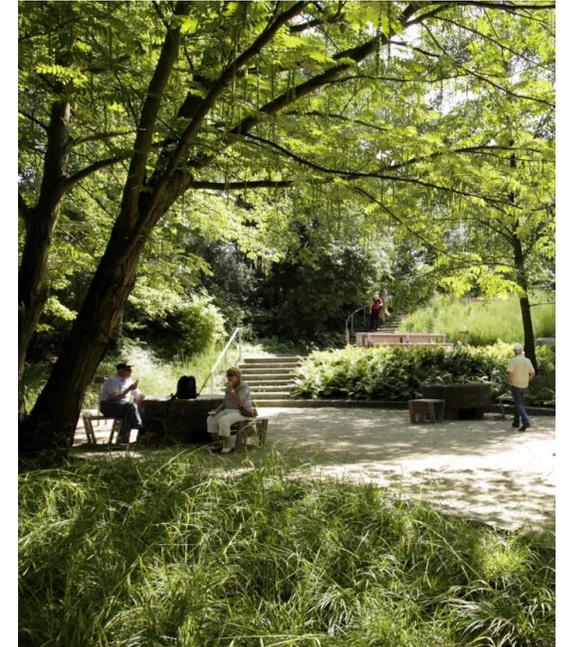
... comme être minérale



Un lieu de détente peut être minéral



... comme être végétalisé



La suite de ce document est un diagnostic de l'existant, qui vous aidera à réagir aux questions proposées par cette concertation.

!\ Le diagnostic a été réalisé en 2022. Certains éléments ont donc pu évoluer.

Diagnostic

SOMMAIRE

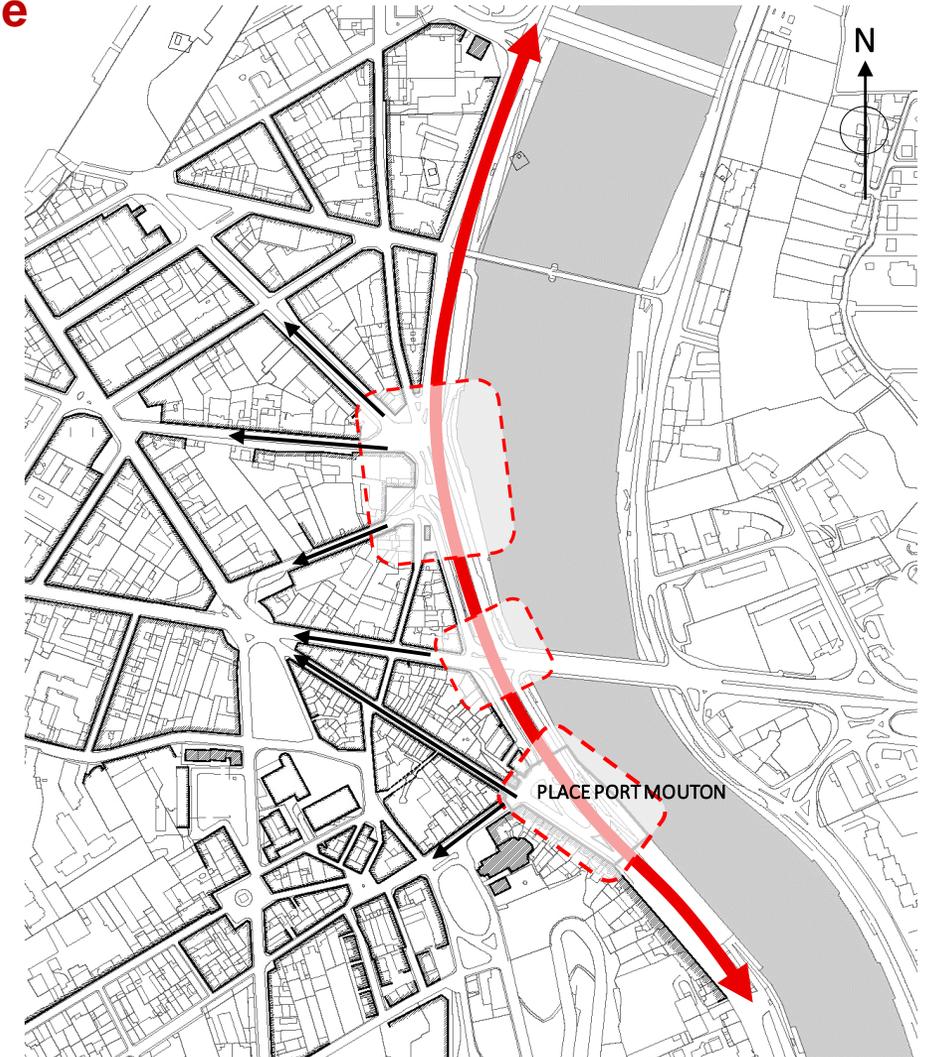
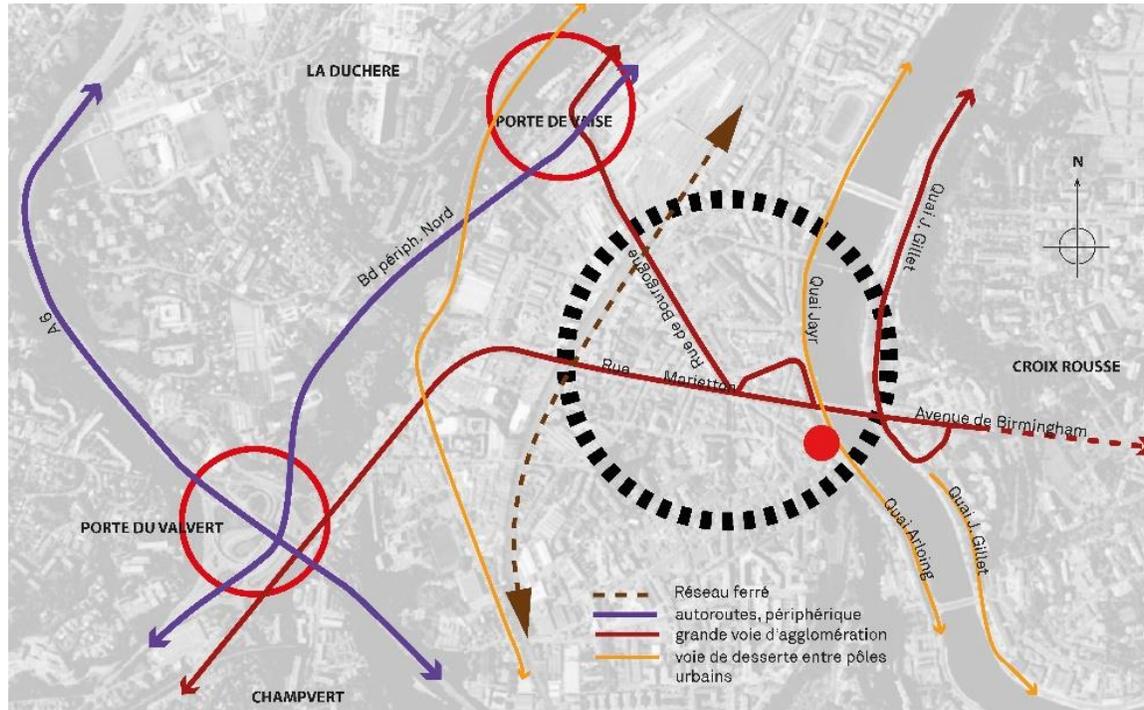
DIAGNOSTIC

1. Localisation & contexte historique
2. Enjeux environnementaux et réglementaires
3. Trame des espaces publics
4. Accessibilité et mobilités

LOCALISATION & CONTEXTE HISTORIQUE

Un site d'interfaces, entre échelle métropolitaine et échelle locale

- ➔ Inscrit en frange de l'armature des grandes continuités viaires du Nord-Ouest lyonnais,
- ➔ Un accès privilégié à Lyon depuis le Nord et l'Ouest du territoire,
- ➔ Un des premiers axes de liaison Ouest-Est du territoire.



↑ La Place Port Mouton dans la trame de diffusion des perméabilités Est-Ouest du secteur

← La Place Port Mouton à l'échelle du territoire

Origines : un quartier tourné vers la Saône

- ➔ Une occupation constante des rives de Saône depuis le XIIème siècle sans aménagements de quais proprement dit,
- ➔ Trace des premiers dégagements des bords de Saône fin XVIIIème siècle: les lignes affleurantes de front bâti sont démolies,
- ➔ 1840 : premiers travaux significatifs d'aménagement des berges. Une trame bâtie s'agrège progressivement de part et d'autre des axes, amorçant les grands principes de desserte et de découpages fonciers que l'on retrouve actuellement. Le nouveau front de Saône se construit progressivement, hors eau, au droit des limites actuelles.

Focus place du Port Mouton (en réalité Pont Mouton)

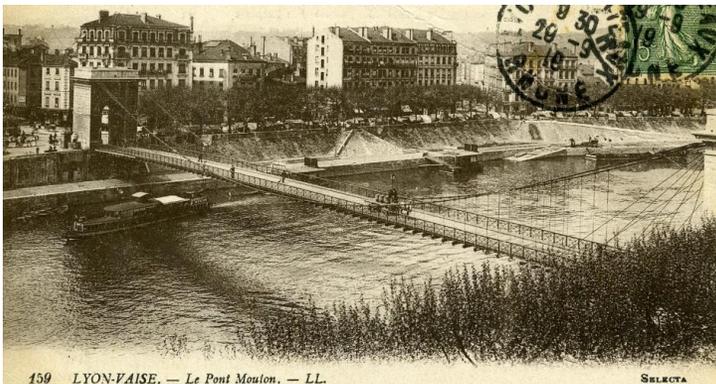
De 1870 à 1924, le long de la Grand-Rue, située à l'emplacement des actuels quais Jaÿr et Arloing, les immeubles s'enrichissent de commerces et de cellules artisanales. La place se structure et devient un lieu de commerce et d'échanges divers de premier plan. Elle devient, dès la fin du XIXème siècle la tête d'un réseau de tramways qui desservent Bellecour, Les Terreaux, Écully, la gare Lyon-Vaise, Champagne et Limonest, Saint-Cyr et Saint-Didier-au-Mont-d'Or.

A RETENIR :

- > Historiquement, une morphologie de place (végétalisée)
- > Des alignements d'arbres en rive de Saône,
- > Un haut lieu (voire nœud) intermodal (station tramway),
- > Une forte activité commerçante



↑ Gravure illustrant l'occupation des rives de Saône XII-XIVème siècle



↑ Carte postale : le Pont Mouton surplombant les quais de Saône (aujourd'hui démolé et remplacé par le pont Clémenceau)



↑ Mise en parallèle du secteur d'étude : ortho photo 2016/ carte d'Etat major (1820-1866). Source Géoportail



← Carte postale : La place du Port Mouton / début XXème siècle
← Angle de vue identique, aujourd'hui, source : Google Maps

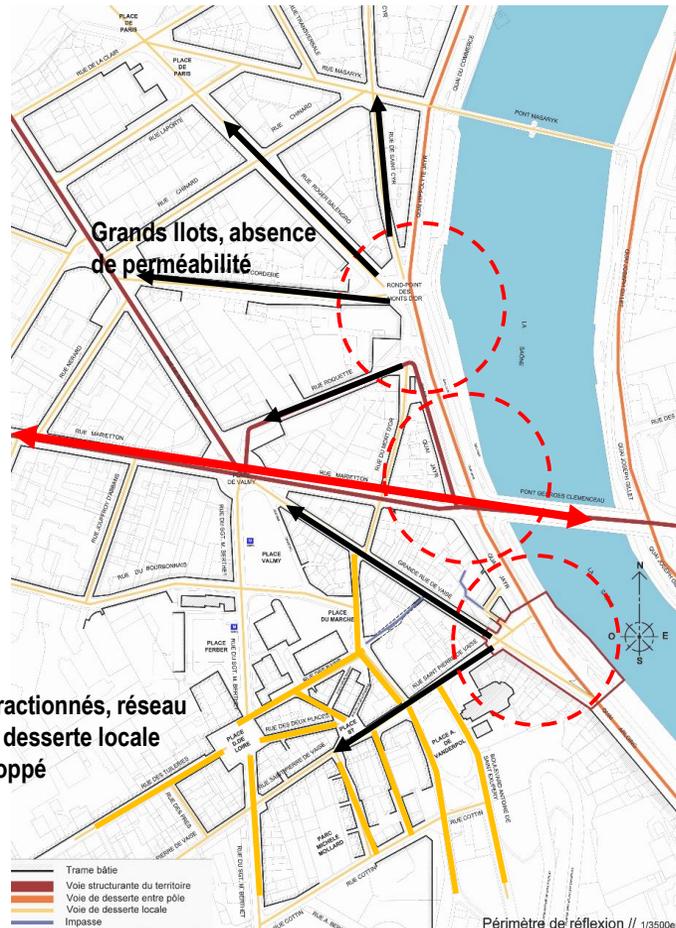


↑ Carte postale : Le Port Mouton / début XXème siècle

Analyse morphologique

Trame viaire et parcellaire : forte dichotomie Nord/sud

- ➔ Au Nord de Marietton, un parcellaire récent, fonctionnel, hygiéniste et structuré, générant un maillage viaire très structuré.
- ➔ Au Sud de Marietton (secteur Port Mouton), un parcellaire faubourien voire composite, témoin de l'histoire de la ville générant une ossature viaire irrégulière.



↑ Synoptique viaire et parcellaire

Trame des espaces publics :

Deux typologies d'espaces publics structurent le quartier:

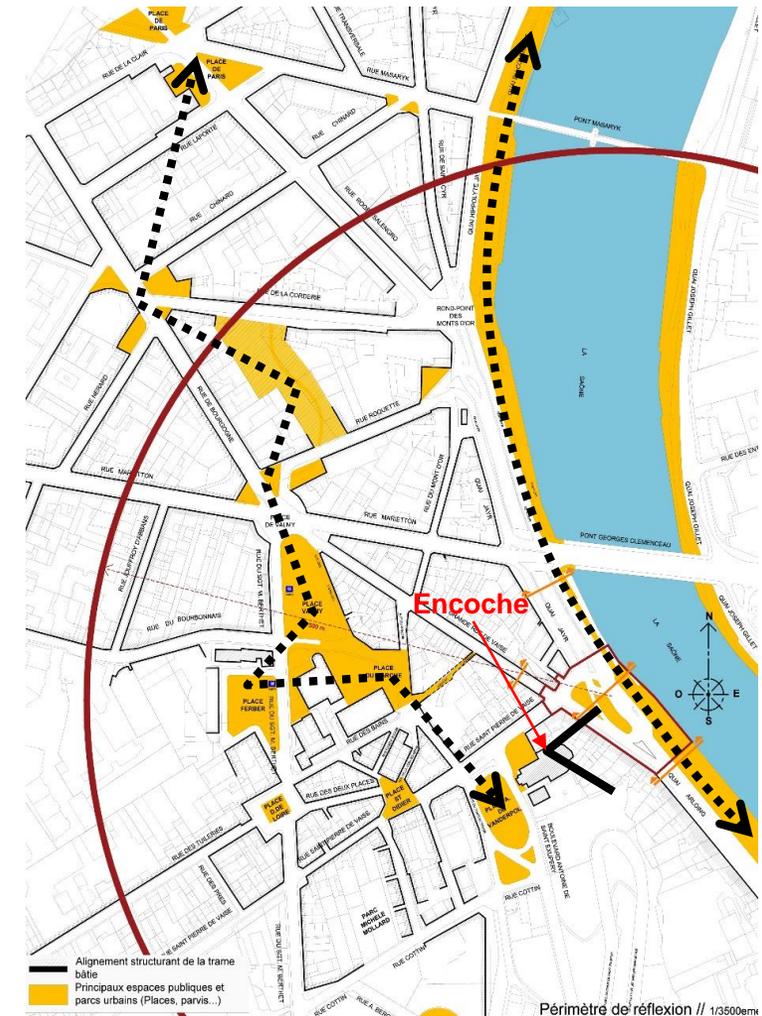
- ➔ Une armature d'espaces publics fonctionnels : les quais de Saône, l'axe Marietton-Clémenceau.
- ➔ Une armature d'espaces publics de proximité constituée d'un réseau de places, placettes, parcs et squares de proximité.

Bien que parallèles, ces deux trames ne communiquent pas, seuls les axes de circulations assurent le lien entre ces deux typologies.

On observe également une absence de liaison Est/Ouest entre ces deux grandes armatures.

ENJEUX

- > Retrouver l'image de « hameau hors les murs » au droit du secteur Port Mouton
- > Maintenir par un travail du sol le caractère faubourien Port Mouton
- > Tisser un lien Est-Ouest : Ouvrir les quais sur le cœur de quartier (et inversement)



↑ Synoptique des espaces publics // Dumetier Design

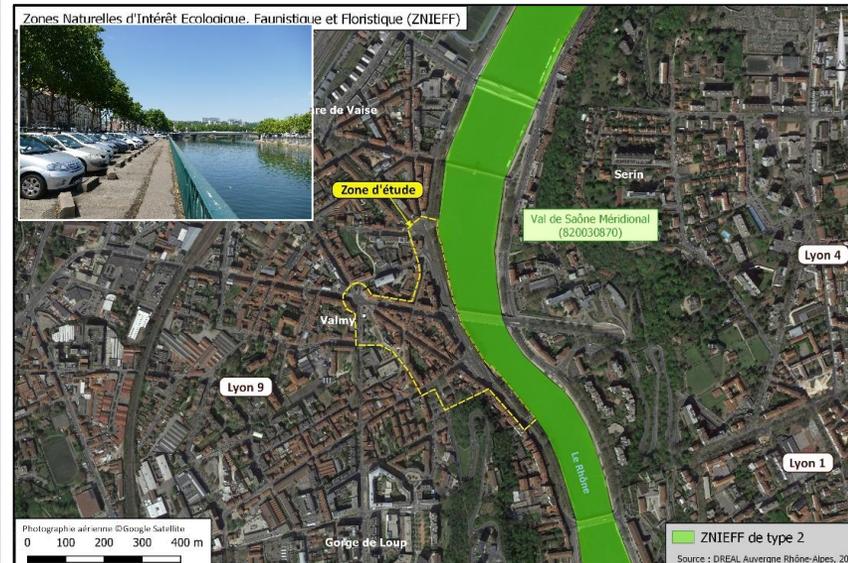
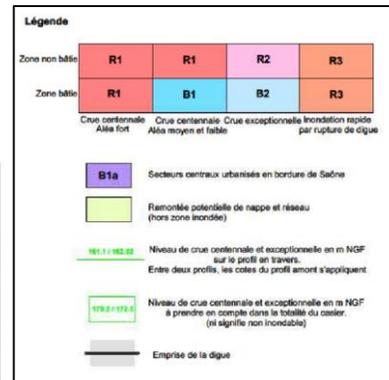
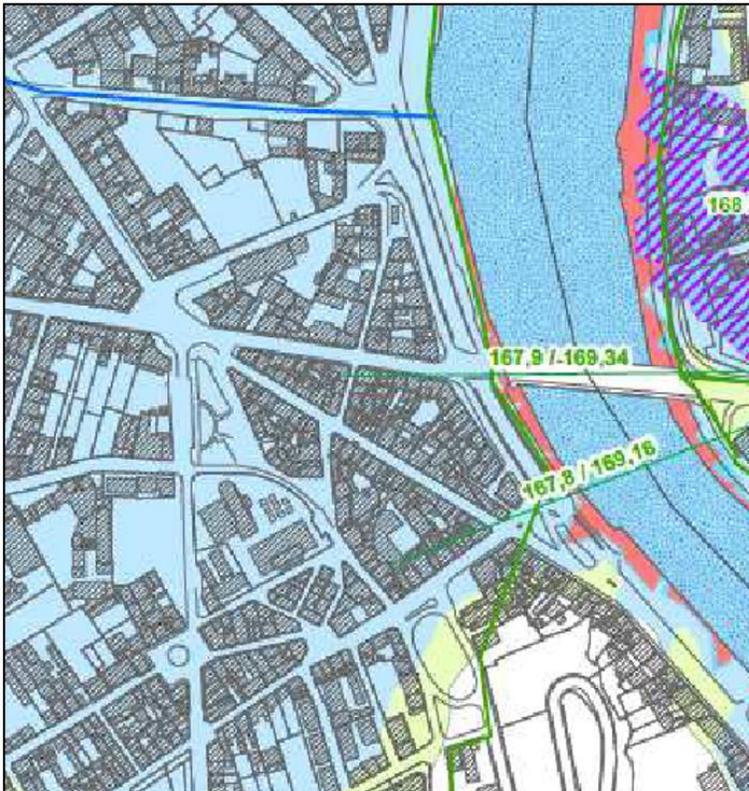
ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET REGLEMENTAIRES

Aléa inondation

Aléa d'inondation sur l'ensemble de ce quartier urbain dense par ruissellement et/ou débordement de cours d'eau (proximité de la Saône inondant régulièrement les quais bas) :

- ➔ **Gestion optimale des eaux pluviales** : dimensionnement des dispositifs de gestion des eaux de ruissellement (respect des préconisations figurant au règlement du PLU-H et au PPRNI du Rhône et de la Saône)
- ➔ **Réduire l'imperméabilisation du site.**
- ➔ **Limiter les obstacles à l'écoulement des crues.**

Plan de Prévention des Risques Naturels pour les Inondations (PPRNI) du Rhône et de la Saône



Zones naturelles

Secteur localisé dans un quartier fortement urbanisé et peu végétalisé, mais positionné au contact de la Saône :

- en dehors des espaces naturels à enjeux tels que zones humides métropolitaines, Espaces Naturels Sensibles (ENS), Arrêtés Préfectoraux de Protections de Biotope (APPB), sites Natura 2000...
- **présence de la ZNIEFF de type II "Val de Saône méridional"** qui constitue un espace naturel à enjeux et un corridor écologique remarquable au sein de l'agglomération lyonnaise.
- **enjeux potentiels liés à la biodiversité** fréquentant les espaces végétalisés du site, notamment la trame arborée (chauves-souris, oiseaux, insectes xylophages,...).

- ➔ **Préservation de la trame arborée existante** qui accompagne le corridor aquatique **et renforcement de la végétalisation du site** (support de biodiversité, îlot de fraîcheur, qualité paysagère).
- ➔ **Nécessité de contrôler, au préalable, le potentiel d'accueil des arbres pour la faune** en cas d'abattages. Réaliser ces abattages à une **saison favorable** (en général à l'automne pour éviter d'impacter la faune) : prise en compte des cycles biologiques pour le calage des interventions de chantier.

- ➔ **Préservation de la trame noire** : vigilance vis-à-vis de l'éclairage notamment à proximité de la Saône.
- ➔ **Vigilance vis-à-vis des interventions localisées en bord de Saône** (quai bas) : gestion des pollutions en phase de chantier, gestion des eaux de ruissellement en phase d'exploitation ...

- Plantations sur domaine public (PLU-H)

- ➔ Réduire au maximum les emprises sur les plantations et alignements d'arbres existants. Prévoir des replantations le cas échéant.
- ➔ Enjeu de liaisons entre les différents espaces végétalisés, de renforcement de la trame verte du quartier et de reconnexion avec la Saône.

- Zonage réglementaire du PLU-H :

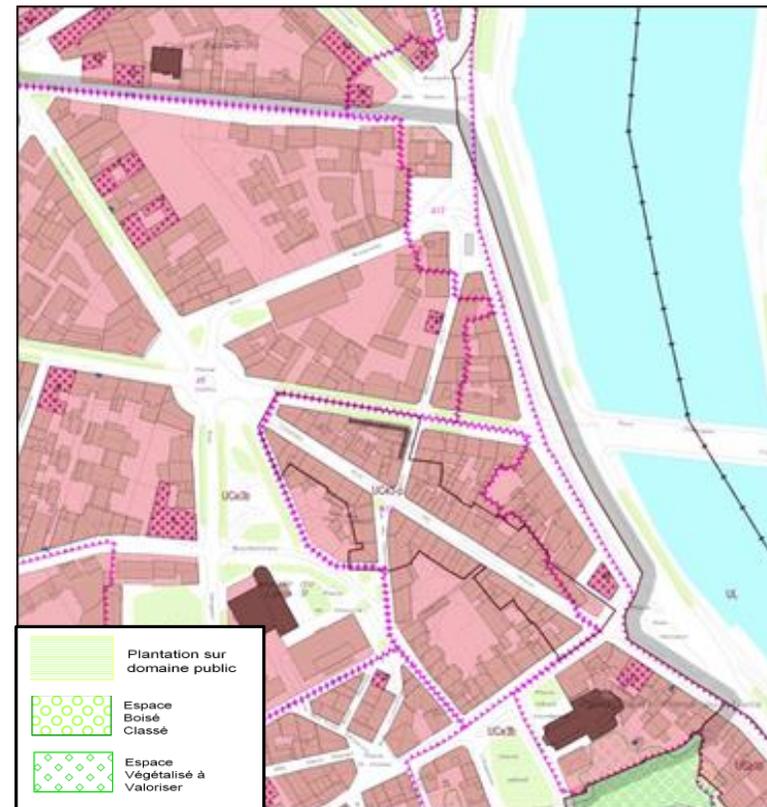
- **Zone UL** sur la place du Port Mouton et quais, parcs urbains ou de loisirs ouverts au public.
- **Zones UCe** : tissu urbain mixte plus ou moins dense.

- ➔ Enjeu d'insertion urbaine et d'intégration paysagère du projet au site.

- **Servitudes d'utilité publique** : ligne électrique souterraine et navigation Marchepied (3,25 m de large le long de la Saône).

- Patrimoine historique :

- Périmètres et bâtiments d'intérêt patrimonial figurant au PLU-H,
- Quartier localisé au sein de **périmètres de protection de monuments historiques** et du **site naturel inscrit du centre historique de Lyon**.
- ➔ **Avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF)**, afin de valider les prescriptions architecturales de l'aménagement projeté.
- ➔ Aux abords des monuments historiques, la création d'une voie ou la modification d'une voie existante doit être précédée de la délivrance d'un **permis d'aménager** (Article R*421-21 du code de l'urbanisme, suite au décret du 29 mars 2017) : 4 mois d'instruction.



Evaluation environnementale
Annexe de l'article R.122-2 du Code de l'Environnement

Catégories de projets	PROJETS soumis à évaluation environnementale	PROJETS soumis à examen au cas par cas
<p>6. Infrastructures routières (les ponts, tunnels et tranchées couvertes supportant des infrastructures routières doivent être étudiés au titre de cette rubrique). On entend par « route » une voie destinée à la circulation des véhicules à moteur, à l'exception des pistes cyclables, des voies vertes et des voies destinées aux engins d'exploitation et d'entretien des parcelles.</p>	<p>a) Construction d'autoroutes et de voies rapides. b) Construction d'une route à quatre voies ou plus, élargissement d'une route existante à deux voies ou moins pour en faire une route à quatre voies ou plus, lorsque la nouvelle route ou la section de route alignée et/ ou élargie excède une longueur ininterrompue d'au moins 10 kilomètres. c) Construction, élargissement d'une route par ajout d'au moins une voie, extension d'une route ou d'une section de route, lorsque la nouvelle route ou la section de route élargie ou étendue excède une longueur ininterrompue d'au moins 10 km.</p>	<p>a) Construction de routes classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes et des établissements publics de coopération intercommunale non mentionnées aux b) et c) de la colonne précédente. b) Construction d'autres voies non mentionnées au a) mobilisant des techniques de stabilisation des sols et d'une longueur supérieure à 3 km. c) Construction de pistes cyclables et voies vertes de plus de 10 km.</p>
<p>41. Aires de stationnements ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs.</p>		<p>a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus. b) Dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs de 50 unités et plus.</p>

→ Aménagement de voiries entrant dans la rubrique 6 des infrastructures routières : le projet fait partie des catégories de projets soumis à examen au cas par cas.

Le décret du 25 mars 2022 relatif à l'évaluation environnementale des projets laisse la **possibilité aux services instructeurs de requérir une demande d'examen au cas par cas même pour les projets en-deçà des seuils réglementaires** figurant à l'annexe de l'article R122-2 du code de l'Environnement.

→ Réunion de cadrage avec l'Autorité Environnementale de la DREAL à prévoir afin de définir la procédure à conduire en fonction des interventions programmées et du projet retenu.

TRAME DES ESPACES PUBLICS

Usages et nature des espaces publics

➔ 7 espaces publics de type mail, square, places et placettes dans un périmètre de 500 m de la place du Port mouton.

> **parc Roquette (2009) :**

Localisation: Parc urbain de 3500 m2 environ assurant le lien entre les rues Corderie et Roquette, au Nord de la rue Marietton. On retrouve sur les franges extérieures Ouest du parc de l'activité commerciale en pieds d'immeubles. Le parc est bordé à l'Est par le Centre Social P.Augier.

Usages sur site: Il s'agit d'un parc d'agrément végétalisé dédié aux promeneurs (cheminement piéton, prairie arborée) et aux enfants (aire de jeux).

Manifestations, événements ponctuels sur site : Lieu de rencontre des riverains du quartier, il est ponctuellement utilisé dans le cadre d'événements annuels lyonnais comme les spectacles du festival Tout l'Monde dehors !, La fête des lumières,...



↑ Vues du parc Roquette



Usages et nature des espaces publics

> La place Dumas de Loire:

Localisation: Sur l'axe M. Berthet, la place communique avec les rues des Bains, des Deux Places, de la Croix et des Tuileries. Elle triangule avec la place St Didier et le fond de la place du Marché. Le centre de la place est occupé par un monument en hommage aux morts (*œuvre de Georges Salendre 1960*).

Usages du site: petit espace de proximité sans usages particuliers. La place sert de rotule de desserte viaire vers la rue des Tuileries.

Elle est bordée par des restaurants et quelques services.

La place est arborée : 3 grands platanes + bancs. Le sol de la place est minéral (enrobé coloré). On retrouve du stationnement public (licite?) sur ses franges.

Manifestations, événements ponctuels sur site :

Pas de manifestations identifiées.

> La place Saint Didier:

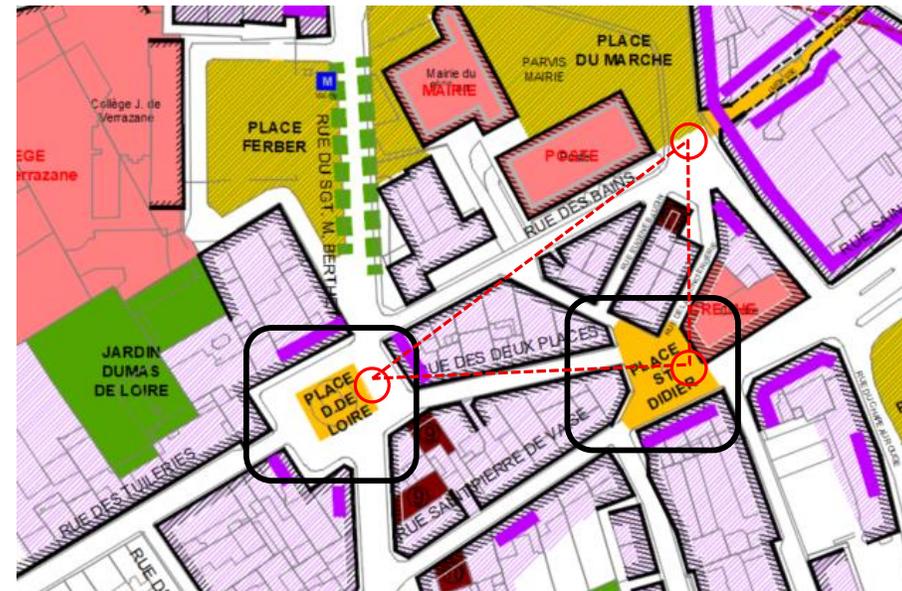
La place Saint Didier faisait partie de l'ancien bourg de Vaise, constitué au moyen âge autour de Saint Pierre de Vaise. C'est une place ancienne dont l'usage se cantonne aujourd'hui à celui d'un parking, sans qualité particulière.

Usages du site: poche de stationnement et commerces de proximité de la rue Saint-Pierre de Vaise.

La place n'est pas végétalisée.

Manifestations, événements ponctuels sur site :

Pas de manifestations identifiées.



↑ Vue de la place Saint-Didier



↑ 2/3 Vues de l'espace public de la place Dumas de Loire



Usages et nature des espaces publics

> La place Alfred de Vanderpol:

Localisation: La place Vanderpol est bordée au nord par la rue Saint Pierre, à l'ouest par la rue du Chapeau Rouge, au sud par la rue Cottin et à l'est par le boulevard Saint Exupéry. La place pourrait former un parvis à l'église si elle n'était pas encombrée de voitures.

Usages du site: La partie principale sert de stationnement pour les voitures (parking payant 75 places). On y trouve une pharmacie, une banque, une agence d'intérim, un cabinet médical et des professions libérales.

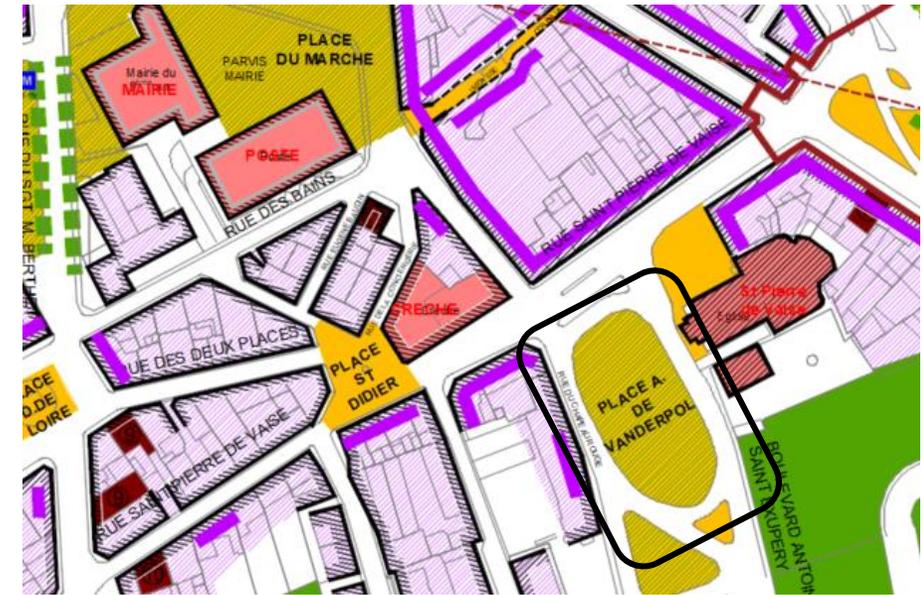
La place est équipée de toilettes et d'une station vélo'V.

La place est arborée : platanes.

Manifestations, événements ponctuels sur site :

Pas de manifestations identifiées.

→ Cette place (avec le parvis de l'Église St Pierre de Vaise) constitue le premier espace public d'accroche à la place du Port Mouton.



↑ 1/2 Vues de l'espace public de la place Dumas de Loire



↑ 1/2 Vues de l'espace public de la place Saint Didier



Usages et nature des espaces publics

> Grande rue de Vaise:

Localisation: Sur environ 100 m, la Grande rue de Vaise relie la place Valmy à la place Port Mouton en sens unique. Elle commence entre la rue des Tanneurs et la rue Marietton, elle se termine à l'angle de la rue Saint Pierre avec les maisons du quai Arloing en prolongement. Le profil de la rue est étroit (10.90 m). Elle s'inscrit entre deux alignements de façades relativement homogènes.

Usages du site: C'est une rue commerçante, tous les pas de porte sont occupés par des commerces variés, banque, marchands de jouets, de photos, de tissus, de sacs, de téléphones, de décoration, coiffeurs, etc....

On y relève également des restaurants, snack, bar, une boulangerie ainsi que des pâtisseries.

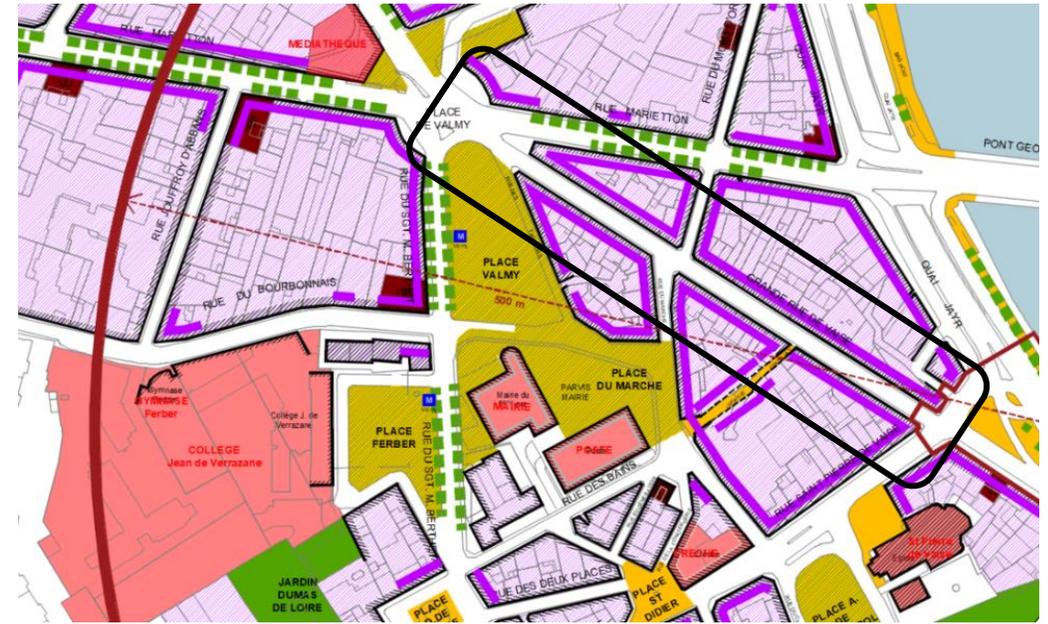
Support du passage de la ligne C14 et des lignes de bus 2,5 et 31, on relève la présence de lignes électriques accrochées en façades.

La rue offre un traitement apaisé (bordures abaissées, chaussée étroite), l'espace circulé est délimité par des massifs en pierre. Les trottoirs latéraux sont larges et couverts de pavés en queue de paon.

On note enfin la présence de stationnement linéaire payant (alternativement en rive Est et Ouest de l'axe). A noter:

- 1 stationnement transport de fonds,
- 1 place PMR.

→ Cette rue constitue également une accroche entre le quartier et la place du Port Mouton.



Usages et nature des espaces publics

> Place du Port Mouton:

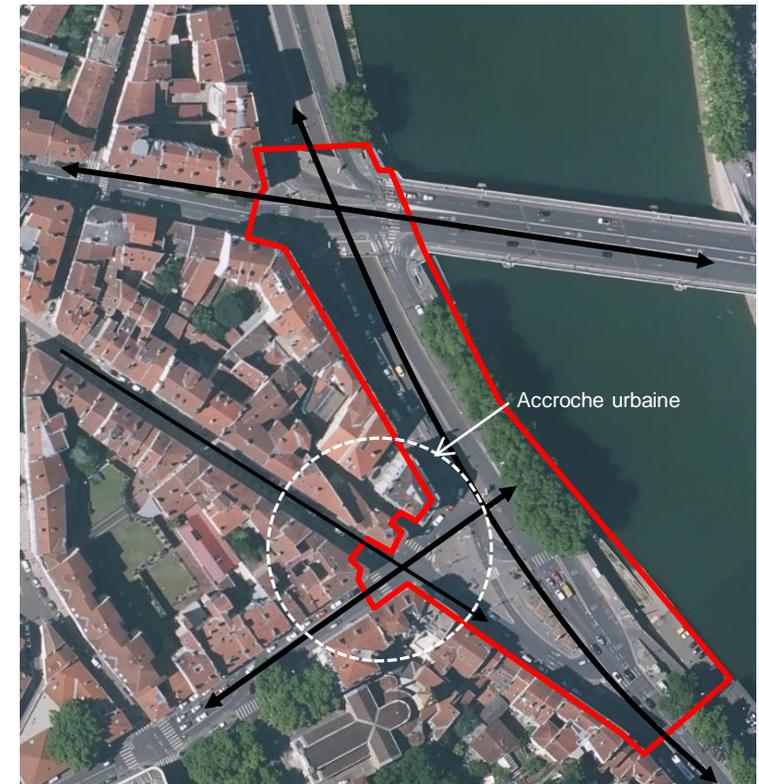
La place présente de nombreuses qualités intrinsèques :

- Une géométrie favorisant une accroche forte aux tissus existants,
- Délimitée par un linéaire commercial actif,
- Support de mobilités alternatives (station vélo'v, arrêts TC (bus), arrêt navette fluviale),
- Des perspectives et points de vue depuis les rues Grande rue de Vaise et Saint Pierre de Vaise,
- Des alignements de qualité,
- Une frange Est en situation de quai,
- Un accès privilégié (modes actifs) aux berges de Saône,

... qu'elle ne donne pas à voir.

La place est actuellement un élargissement du quai Arloing, au croisement de la rue Saint Pierre de Vaise, de la grande rue et du quai Jaÿr.

Bien qu'en situation d'interface, elle ne répond actuellement à aucune logique d'accroche, de lien entre la rivière et le quartier. Plateforme routière de 64 m de largeur à son emprise la plus large, elle répond essentiellement à des objectifs de flux et de gestion du trafic automobile.



↑ Place du Port Mouton

ACCESSIBILITÉ ET MOBILITÉS

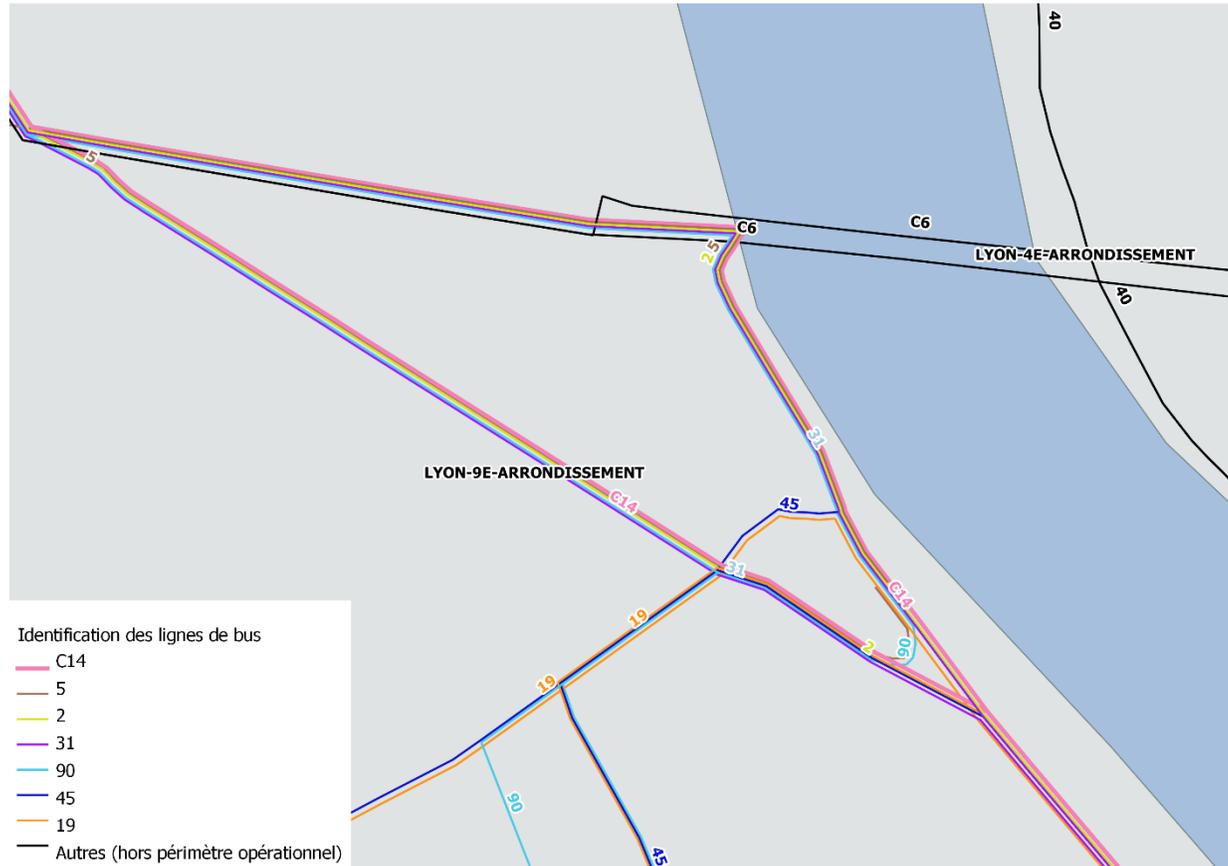
Les transports en commun

- La ligne D du métro dessert la place de Valmy (à environ 300 m de la place du Port Mouton)

- **Les lignes structurantes du réseau de bus :**

- la C14 qui passe sur la place du Port Mouton et la place de Valmy

- la C6 qui emprunte le pont Clémenceau, la rue Marietton et dessert également la place de Valmy



- **Les autres lignes de bus :**

Les lignes 2 et 31 : qui empruntent le même itinéraire que la C14 :
Place Valmy > Grande Rue de Vaise > Quai Arloing ou Quai Arloing
> Quai Jaÿr > Marietton > Place Valmy

Les lignes 19 et 45 : qui empruntent l'itinéraire Saint Pierre de Vaise < > Quai Arloing

La ligne 5 : qui effectue son terminus (yc régulation) sur la place. Elle arrive par la grande rue de Vaise et repart par le Quai Jaÿr.

La ligne 90 : qui arrive par la rue Saint Pierre de Vaise et repart par le Quai Jaÿr > Marietton quel que soit son sens de circulation.

Les modes actifs

- Les cycles

Ils représentent environ 12% du trafic sur la place en HPM et jusqu'à 17% en HPS, soit une forte représentation des cyclistes sur le secteur puisque la part modale vélo est d'environ 8% à Lyon.

Les deux mouvements principaux sont :

- **Nord < > Sud** sur les quais Jaÿr et Arloing
- **Sud < > Ouest** entre le quai Arloing et la rue Saint-Pierre de Vaise

Ces deux mouvements posent des difficultés, que ce soit en Nord > Sud avec la sortie de la contre-allée qui est servie simultanément à la trémie, ou dans le sens Sud > Ouest avec le tourne-à-gauche.

Plusieurs projets de Voies Lyonnaises (aménagements cyclables) sont prévus, sur, et à proximité du périmètre:

- Voie n°3 : Quai Arloing / Quai Jaÿr
- Voies n° 4, 5, 10 : Valmy / Pont Clémenceau

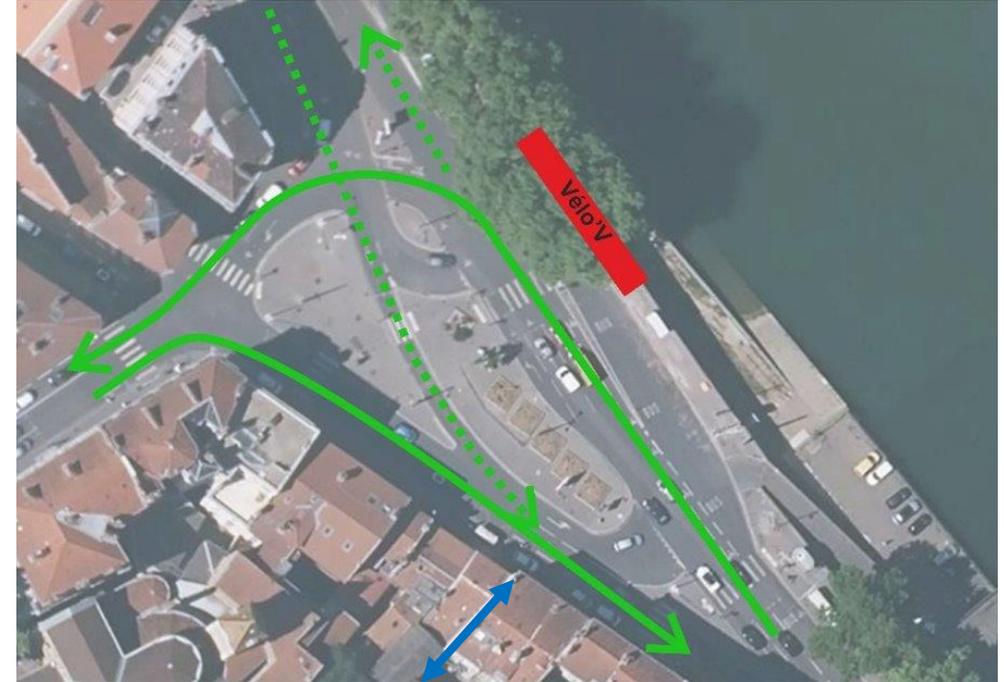
De plus, la configuration du pont Clémenceau a été modifiée en été 2022 pour transformer les 2 pistes cyclables unidirectionnelles en pistes bidirectionnelles.

- Les piétons

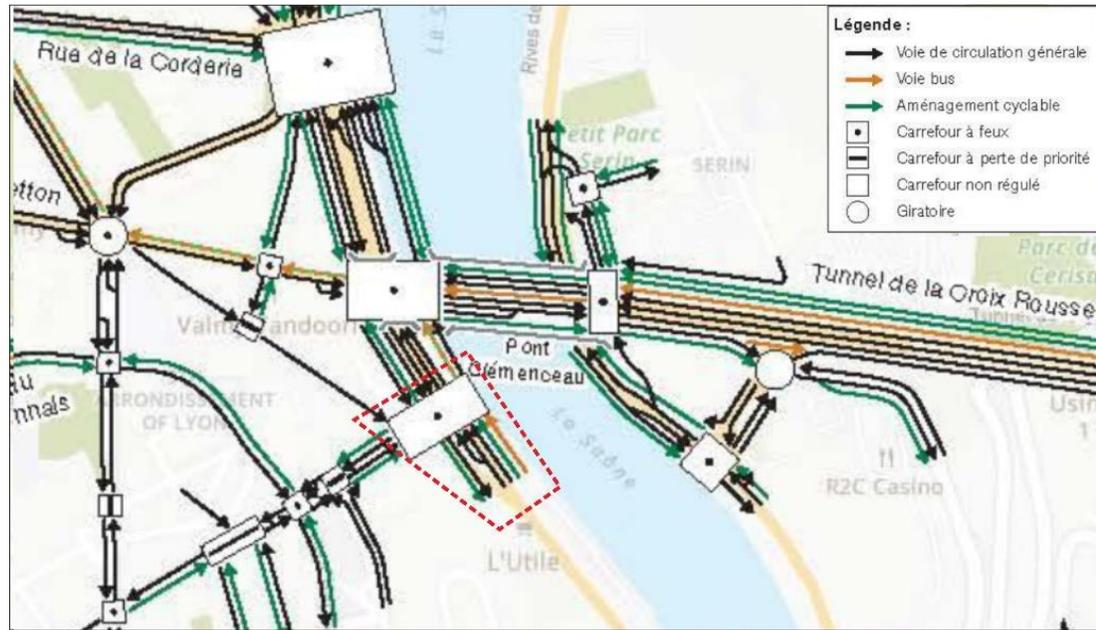
On en compte jusqu'à 90 par heure sur les différentes traversées piétonnes du carrefour (hors traversée la plus au sud non comptabilisée).

Le mouvement le plus important est la traversée de la rue Saint-Pierre de Vaise, ensuite on observe le mouvement de traversée de la place, via les trois traversées.

La **traversée de la place est complexe**, due à ses multiples traversées, qui génèrent des attentes importantes pour les piétons. On trouve assez peu de piétons sur les rives de Saône, ils sont plus nombreux le long des façades commerçantes.



La circulation générale – organisation de la circulation



Extrait du diagnostic multimodal dans le cadre de l'insertion de la ligne Centre-Ouest à Vaise (Transitec Mai 2021)



La circulation générale est assez complexe dans ce secteur, un certain nombre de mouvements étant interdits et nécessitant des itinéraires compliqués :

- **Depuis le pont Clémenceau vers la place Valmy et le quai Sud** : Au lieu d'emprunter la rue Marietton ou de tourner à gauche, les véhicules sont obligés de tourner à droite pour emprunter la rue de la Roquette qui les ramène sur la place Valmy, avec possibilité de redescendre vers le quai sud via la Grande rue de Vaise.
- **Depuis les quais Nord** : l'accès au pont Clémenceau n'est possible que grâce au demi-tour sur la place du Port Mouton.

L'arrivée de Voies Lyonnaises dans le secteur, ainsi que le projet de ligne de transports en commun structurant « centre-ouest » (LCO) tendent à remettre en cause l'organisation de cette circulation :

- Suppression de la circulation Nord -> Sud sur le quai Arloing.
- Modifications diverses des infrastructures routières avec l'insertion du projet LCO à terme.

Fin du dossier de concertation

Pour rappel, la présente concertation a pour objectif de recueillir les contributions et les avis de l'ensemble des usagers et riverains de Vaise sur le fonctionnement, les améliorations souhaitables et les transformations envisageables pour le secteur de la place du Port Mouton.

Le bilan qui sera tiré de l'ensemble des contributions servira de base pour la conception du futur projet.



Les contributions de chacune et chacun sont donc essentielles !

Du 30 mai 2023



Au 7 juillet 2023

Lieux de consultation du dossier de concertation et de recueil des avis :

> l'Hôtel de la Métropole de Lyon

Aux heures habituelles d'ouverture au public, hors jours fériés

> la Mairie du 9^{ème} arrondissement

Aux heures habituelles d'ouverture au public, hors jours fériés

Informations sur
www.grandlyon.com et vos
propositions, avis ou
commentaires sur
www.jeparticipe.grandlyon.com